

## Journée annuelle UMT Pasto, 30 janvier 2020

### Synthèse de l'atelier « Diversité, conditions et enjeux de la mobilité en élevage pastoral »

*L'atelier a rassemblé 23 personnes, avec une représentation des différents types d'acteurs présents à la journée (associations de développement, collectivités territoriales, gestionnaires de l'environnement, recherche, enseignants, étudiants, techniciens pastoraux). L'atelier a été animé par Laura ETIENNE (IDELE) et Magali JOUVEN (SupAgro) avec l'appui de Fabien STARK (INRAE), également auteurs de cette synthèse. Nous remercions les participants pour les riches échanges de cet atelier.*

Dans un premier temps, des éléments de caractérisation de la mobilité en élevage pastoral ont été proposés et discutés, sur la base d'une brève présentation powerpoint (en annexe de ce document). Ont ainsi été distinguées deux formes de mobilité principales :

- (1) La mobilité « locale » des circuits de pâturage et changements de parc, qui existe dans tous les élevages à composante pastorale, et qui peut être importante lorsque le parcellaire est éclaté.
- (2) La mobilité « longue, par étapes » qui renvoie à la notion de transhumance, avec des déplacements pouvant être progressifs avec des étapes de courte distance (1-2 jours) mais avec au total un « grand circuit » dessiné sur l'ensemble de l'année. Le cas extrême est celui des éleveurs herbassiers « sans terres » où la mobilité est continue, sans siège d'exploitation.

En complément, des éléments de différenciation des situations au sein de chacun de ces types ont été discutés au sein du groupe. Parmi ces éléments, on retiendra notamment le fait que la mobilité peut varier en amplitude géographique selon le contexte d'exploitation ou territorial, et en amplitude temporelle selon les années et la disponibilité de la ressource pastorale. La mobilité peut concerner une partie seulement ou tout le troupeau ; elle peut associer l'éleveur, ce qui est fréquent mais non obligatoire dans le cadre des transhumances.

A partir de cette analyse, l'atelier s'est scindé en trois groupes correspondant à trois exemples de systèmes mobiles, en équilibrant les différents types de publics dans chaque groupe, et en assurant la présence d'au moins une ou deux personnes expertes dans le type de système traité. La suite de ce document présente, pour les trois exemples choisis, l'analyse (a) des caractéristiques de la mobilité dans ce système, (b) des conditions de cette mobilité et (c) des enjeux et questions prioritaires à traiter pour préserver la mobilité.

#### EXEMPLE 1 : Eleveurs herbassiers « sans terres »

---

##### 1a / La mobilité en élevage herbassier

L'herbassier est avant tout « celui qui **loue des terres** ». En pratique, en-dehors de la période de transhumance estivale, la mobilité peut être limitée géographiquement. La mobilité est choisie, dans la mesure où elle est inhérente à cette forme d'élevage, mais elle peut également être subie, car les éleveurs herbassiers dépendent de la **disponibilité de terres pâturables**, qui peut varier d'un an sur l'autre, en particulier en l'absence de convention de pâturage.

Deux modèles de systèmes herbassiers peuvent être distingués, selon la zone géographique. En Crau, les herbassiers passent 4 mois sur les prés en automne/hiver, puis amènent leur troupeau sur coussoul ou garrigues, enfin partent garder en montagne pour l'été. Dans le Var, les ressources mobilisées en plaine et en zones intermédiaires sont un peu plus diversifiées et incluent vignes, vergers, ... Le point commun de ces

systèmes est de **ne pas posséder de capital en dehors du troupeau** (+ fourgon, filets, ...). Cette caractéristique facilite les installations – y compris à partir d'un premier emploi de berger. Un autre point commun est la présence très régulière (mais pas forcément continue) de **l'éleveur auprès du troupeau**, pour déplacer des clôtures ou garder en plaine et pour la garde en montagne.

### 1b / Les conditions de la mobilité en élevage herbassier

**L'accès au foncier est un point clé**, qui varie fortement entre exploitations : il est parfois conforté depuis plus de 30 ans, parfois en accès informel voire non déclaré (hors de Crau). Dans ce dernier cas, il peut y avoir une compétition entre éleveurs (ou bergers) selon la règle « premier arrivé, premier servi ». La **prospection de terres** est une nécessité pour l'éleveur herbassier et la pression sur le foncier est une menace pour son activité. Les terres en friche (utilisées traditionnellement sur la base d'accords oraux) diminuent en nombre/surface ; en Camargue et en Crau beaucoup de parcours pauvres ont disparu au profit de riziculture, arboriculture, manades, ... Avec les déclarations PAC et les primes associées, les propriétaires fonciers ont soit souhaité garder l'usage pastoral très caché/confidentiel pour garder la mainmise sur leurs terres, soit ils l'ont fortement officialisé (via des **conventions de pâturage**). Le **morçèlement du foncier** pose problème pour la conduite des grands troupeaux. En effet, ce morçèlement demanderait de répartir le troupeau en plusieurs lots, ce qui impose une conduite du pâturage compliquée et fatigante. En parallèle, la pro-ratisation des terres selon leur couvert végétal et les montants de subventions orientent les choix des surfaces à pâturer, exacerbant la **concurrence**.

Un autre élément très structurant est la **taille du troupeau**, qui peut varier de quelques centaines à plus d'un millier de bêtes. Les gros troupeaux sont plus compliqués à gérer, y compris par rapport aux forts besoins sur le foncier ; ils sont souvent divisés en deux (avec mobilisation des aides « loup » ou de bénévoles pour gérer l'autre moitié du troupeau). Les **filets mobiles** ont largement changé la donne : parfois les éleveurs répartissent le troupeau en plusieurs lots (le plus souvent selon la date de mise bas) conduits en parcs avec filets. Dans ce cas, c'est finalement l'éleveur qui est le plus mobile, allant chaque jour d'un lot à l'autre en voiture. Le fait de réduire les déplacements du troupeau sur la route du fait des voitures et le développement des filets change la relation avec le troupeau et modifie un peu le caractère « ultra-domestique » (habitué à une présence constante de l'homme) des troupeaux dans les systèmes herbassiers.

Si traditionnellement les systèmes herbassiers n'ont **pas à proprement parler de siège d'exploitation**, souvent après quelques années les éleveurs tendent à rechercher un « point d'attache » via l'achat de quelques terres et la construction d'une bergerie pour sécuriser les agnelages, mettre à l'abri en cas d'intempéries, se « poser » avec sa famille. Avec l'âge, la famille, les obligations réglementaires, la demande du marché, ... il devient **rare de trouver des éleveurs réellement « sans terre »**. Cette tendance est renforcée par le fait que toutes les questions administratives (dont RGA, SAA), réglementaires (déclaration du lieu de détention du troupeau, obtention de la DJA et terres) et sanitaires (autorisation de changement de département, campagnes de vaccinations, etc...) sont à rapporter à un « siège d'exploitation ». Si localement des solutions sont trouvées (siège d'exploitation « fictif », omission de déclarations liées à la transhumance inverse ou horizontale, mobilité de certains vétérinaires), dans l'ensemble **les dispositifs réglementaires et outils d'accompagnement de l'élevage sont contraignants et non adaptés aux systèmes herbassiers**. Ces différentes tendances concourent à faire peu à peu disparaître du paysage ces formes d'élevage basées sur une mobilité permanente.

### 1c / Les enjeux et questions soulevés par la mobilité en élevage herbassier

Face aux problématiques de morçèlement du foncier et d'accès au foncier, la **vente directe** et la **diversification des produits** (laine) permettent le développement de **troupeaux plus petits**, en zones péri-urbaines où de plus petites surfaces en accès précaire sont valorisées.

**Un enjeu stratégique pour ces systèmes est d'être plus visibles et reconnus**, auprès des instances politiques, des propriétaires fonciers, pour les structures d'accompagnement mais aussi au niveau du grand public. Cette reconnaissance est un préalable indispensable au développement de solutions et outils adaptés à la mobilité constante du troupeau.

## EXEMPLE 2 : Mobilité avec transhumance

---

### 2a / La mobilité en élevage transhumant

La mobilité avec transhumance est emblématique des systèmes pastoraux. Elle concerne une **mobilité saisonnière** de tout ou partie du cheptel (des catégories animales ou troupeaux peuvent rester sur l'exploitation), notamment par une mise en commun d'animaux issus de plusieurs exploitations, conduits ensemble durant une période de l'année sur des surfaces de pâturage dédiées éloignées des sièges. La transhumance répond à une logique de « **suivi de la ressource** » pour construire l'autonomie fourragère de l'exploitation tout au long de l'année. Elle peut ainsi être, pour les systèmes d'élevage du bassin méditerranéen, estivale, suivant la pousse de l'herbe jusque dans les alpages et estives d'altitude. Mais elle peut aussi être hivernale pour les systèmes d'altitude ou de piémont, à destination des zones de plaine, quand les conditions de ressource ne permettent pas le pâturage des animaux (enneigement, faible repousse automnale). La transhumance c'est aussi une **mobilité des hommes**, avec la présence d'un berger (salaire, ou éleveur-berger) pour le déplacement du troupeau s'il se fait à pied, et pour la garde et la conduite du pâturage. Il s'agit également de **délocaliser les moyens de production** : un abri pour le berger, les filets mobiles, les machines à traire...

### 2b / les conditions de la mobilité en élevage transhumant

**L'aspect collectif** est un point crucial de la mobilité, comme moyen d'accès à de nombreux facteurs de production. L'existence de structures permettant l'accès collectif au foncier (Associations Foncières Pastorales et Groupements Pastoraux), à la main d'œuvre (salaire groupé pour les bergers et leurs aides), mais également l'équipement (cabanes, tanks à eau...), est indispensable pour nombre d'élevages. Les **questions foncières** sont primordiales, sur ces surfaces éloignées du siège d'exploitation et occupées une partie de l'année seulement. En dehors des collectifs, les éleveurs négocient l'usage par des arrangements verbaux, par exemple pour l'accès à des surfaces occupées par des cultures (céréales, vignes, vergers...), ou encore à des conventions de pâturage dans le cadre des transhumances hivernales.

Gestionnaire et usager, gardien de ces espaces collectifs, **le berger** est un élément important de cette mobilité, et sa présence est favorisée par des **conditions de travail** favorisant son bien être : un logement adapté et confortable, l'accès aux réseaux de communication, et une localisation aussi facile d'accès que possible (isolement), permettant de recevoir des visites. Des innovations récentes, comme les cabanes mobiles collectives (test en PACA et dans la Drôme) permettent d'améliorer les conditions de logement des bergers à coûts réduits.

La **saisonnalité des ressources végétales**, sur le siège d'exploitation comme sur les lieux de transhumance conditionne fortement, voire même en premier lieu, la mobilité. En conséquence, le calendrier zootechnique est rythmé lui aussi par ces saisons de végétation. C'est d'autant plus vrai pour les exploitations en quête d'autonomie fourragère. Dans le cas d'une inadéquation entre ressources et besoins des animaux, l'éleveur valorisera des surfaces en report sur pied, ou distribuera du fourrage. Autre ressource cruciale pour le troupeau transhumant, la **disponibilité de l'eau** sur les zones de transhumance, qui se fait soit par abreuvement à des points d'eau, soit par le déplacement de tanks à eau. C'est ainsi la capacité de l'éleveur et du berger à valoriser des ressources végétales adaptées aux besoins du troupeau et à construire une ressource pastorale d'année en année, en faisant face à une diversité d'aléas

(changement climatique ; prédation...) qui conditionne et gouverne la mobilité mise en œuvre dans les systèmes transhumants.

**L'état sanitaire du troupeau** avant la montée en estive est un élément surveillé par les éleveurs, des règles collectives étant établies afin de permettre le mélange de plusieurs troupeaux de façon sécurisée en termes de transmission de maladies. Il s'agit donc, avant le départ du troupeau, de s'assurer que l'état sanitaire est satisfaisant vis-à-vis de ces règles.

La mise en place des **moyens de protections** (parcs de nuits, chiens de protection...), le choix des zones de pâturage selon l'exposition au risque de prédation, avec des zones moins exploitées car difficiles à surveiller induit une mobilité différente au sein des zones de transhumance. Le fait d'avoir des troupeaux importants (regroupement de plusieurs cheptels) et gardés semble être un « avantage », vis-à-vis de la prédation, (à relativiser), comparé au troupeau seul sur l'exploitation. La présence d'attaques sur l'estive, l'hivernage ou l'exploitation peut être un moteur de d'adaptations dans la mobilité, avec des départs plus précoces, ou au contraire des retours au siège d'exploitation avancés.

Enfin, l'existence de cette mobilité saisonnière est aussi conditionnée par celle de **marchés et filières** capable d'absorber des produits saisonniers spécifiques. Certains marchés standardisés sont difficiles d'accès pour les éleveurs transhumants, qui peuvent demander une production stable à l'année, ou d'atteindre certains niveaux de production.

## 2c / Enjeux et questions prioritaires pour les élevages transhumants

Les saisons de végétation des ressources pastorales et cultivées sont perturbées par **le changement climatique**, avec un impact sur l'adéquation entre disponibilité des ressources, dans leur diversité, et les besoins des animaux. Les **problématiques d'accès à l'eau** sont exacerbées pour les troupeaux transhumants, notamment pendant les périodes de sécheresse lors desquelles l'abreuvement naturel peut être plus compliqué, ce qui demande alors du travail supplémentaire pour l'éleveur ou le berger. Il s'agit donc d'une remise en question large des systèmes d'alimentation des élevages pastoraux transhumants, avec des adaptations et souplesses à mettre en œuvre sur les sièges d'exploitation comme sur l'estive ou l'hivernage.

L'adaptation et **adaptabilité de la mobilité** des hommes et troupeaux est alors en enjeu fort pour ces systèmes. Certains éleveurs revoient leur système avec plusieurs lots, jusqu'à modifier des périodes de reproduction, pour mieux gérer et utiliser les ressources de leur exploitation. Selon les aléas climatiques, les périodes de transhumance sont modifiées, voire même réduites. Ces modifications de conduite et du système d'alimentation ne sont pas sans impact sur la période de mise en marché des produits et les prix de vente. L'éleveur peut aussi mettre en œuvre du report sur pied : c'est une autre forme de mobilité, dans le temps, qui nécessite des compétences spécifiques pour conduire le troupeau à la valorisation de ces ressources. Des milieux autrefois moins utilisés, comme les bois, ont de nouvelles fonctions d'intersaison (consommation des tiges feuillées de ligneux, et des fruits). Certains élevages « sédentaires » adoptent des pratiques de transhumance pour chercher une ressource estivale, afin de pallier à des sécheresses sur le siège d'exploitation. Ainsi pour les hommes comme pour les troupeaux, des **apprentissages** sont nécessaires au fil des évolutions des pratiques mettant en œuvre la mobilité.

La **transmission des savoirs spécifiques** à la transhumance, et **la reconnaissance du patrimoine** qu'elle constitue apparaît essentielle, afin de s'adapter à la diversité des changements de contexte, mais aussi vis-à-vis du renouvellement des générations agricoles. L'enjeu patrimonial est à envisager en se gardant d'une « muséification ». Le classement UNESCO au patrimoine culturel immatériel de l'humanité permet de mettre en valeur une tradition sans perdre de vue sa cohérence économique, c'est un atout pour garder des élevages, les paysages associés à la transhumance et le patrimoine culturel.

Le caractère multi-usagers des surfaces pastorales valorisées dans le cadre de transhumance, qu'il s'agisse de transhumance estivale (alpages, estives...) comme hivernale (collines, surfaces agricoles...) est un enjeu important pour les systèmes transhumants : il s'agit de **faire cohabiter les divers usages** sur la période d'utilisation. La légitimation des acteurs de l'élevage par les autres acteurs des territoires « de transhumance », ainsi qu'une **interconnaissance** entre ces divers acteurs apparaît être un point essentiel. De cette concertation entre acteurs découle un autre enjeu, celui du **maintien et du développement de structures collectives** permettant l'accès aux moyens de productions.

Les participants relèvent que le multi-usage est une condition pour l'inscription des élevages concernés dans une transition agroécologique favorisant des systèmes d'alimentation plus autonomes. Le multi-usage amène également la question des cadres dans lesquels il est possible ou non, par exemple dans le cas d'usage de surfaces agricoles (chaumes, vignes, qu'il n'est pas possible de déclarer deux fois à la PAC...). La nécessité de disposer **d'instruments et d'organes de politiques publiques adaptés à la mobilité**, et ce des échelles locales (communautés de communes) à européennes (PAC) a été soulevée. Enfin, la prédation est un enjeu resté en filigrane au long de l'atelier, les échanges se sont surtout centrés sur la nécessité de progresser sur **l'éducation des chiens de protection**, afin de limiter les incidents, notamment dans le cadre du multi-usage.

### EXEMPLE 3 : Mobilité « de proximité » en élevage pastoral

#### 3 a / La mobilité « de proximité »

Tout type d'élevage pastoral pratique une mobilité dite « de proximité », plus ou moins conséquente en fonction de la disponibilité des ressources. Dans les élevages dits « sédentaires », ou pour une partie de l'année dans les élevages transhumants, **cette mobilité est nécessaire** pour que les troupeaux mobilisent la diversité des terres pâturables autour du siège de l'exploitation. Ces terres pâturables peuvent être des parcours (pelouses, landes, bois) mais aussi des terres cultivables (prairies temporaires ou artificielles, céréales et chaumes, vignes et vergers enherbés). La part des ressources non cultivées reste en général importante, justifiant une valence pastorale de ces systèmes.

La diversité des surfaces utilisées est souvent associée à des **niveaux variables de maîtrise du foncier** (depuis la propriété à l'absence d'accord en passant par le bail, la convention de pâturage, l'accord oral). Les troupeaux sont en général composés de quelques centaines de bêtes et conduits en lots, dans des parcs clôturés. Les déplacements des lots entre parcs ne nécessitent pas de recours à la motorisation du fait des « faibles » distances entre ces parcs. En l'absence de gardiennage et avec des clôtures fixes, l'éleveur n'est pas toujours présent auprès de son troupeau.

#### 3 b / Les conditions de la mobilité « de proximité »

La mobilité « de proximité » est justifiée par la nécessité, au vu des surfaces et de leur accessibilité, d'**utiliser la diversité des ressources pastorales à disposition**. Selon la facilité d'accès à des surfaces productives (et cultivables), l'opportunité d'utiliser des surfaces moins productives et des ressources moins coûteuses peut varier. Les primes (aides PAC, MAE, ...) peuvent inciter les éleveurs à utiliser certains types de surfaces ainsi que des parcours. L'accès à une diversité de surfaces et en particulier à des parcours peu coûteux peut aussi être une stratégie de sécurisation de l'accès aux ressources, qui plus est en situations d'aléas climatiques.

Pour pouvoir exploiter la diversité des surfaces disponibles sans pratiquer la garde, il est nécessaire de déployer des **aménagements pastoraux** (clôtures, points d'eau, voire abris) sur chaque parc. Selon les caractéristiques physiques du parc (végétation, topographie, sol, ...), ces aménagements peuvent être plus ou moins difficiles à réaliser. Dans le cas d'un accès précaire au foncier et d'une pression foncière

grandissante, l'opportunité de réaliser ces investissements (en termes économiques et de travail) peut être limitée, réduisant de facto les possibilités et l'intérêt d'utilisation des surfaces.

### 3 c / Les enjeux et questions soulevés par la mobilité « de proximité »

Les élevages sédentaires mobilisant une diversité de surfaces (dont des parcours boisés ou embroussaillés) pour le pâturage de petits lots, habituellement parqués sans surveillance, sont les plus vulnérables face au **risque de prédation**. Pour se protéger des attaques de loup, il est nécessaire d'assurer la présence d'un berger sur le terrain, donc le regroupement de lots ; il faut également déployer des clôtures renforcées, ce qui impose des **coûts exorbitants** au vu des km linéaires concernés. Les petits parcs ne pouvant accueillir de gros effectifs d'animaux et les parcs boisés ou fortement embroussaillés incompatibles avec la surveillance rapprochée risquent de **perdre leur vocation pastorale**. Au-delà du coût direct que ces mesures représentent pour les systèmes pastoraux sédentaires, le principe même de la valorisation de la diversité biologique animale et végétale permis par la conduite en lots et l'utilisation d'une diversité de surfaces (et en particulier des surfaces boisées) est remis en cause, et avec lui l'autonomie fourragère et le fort taux de pastoralisme des élevages concernés.

Pour permettre à ces systèmes de **maintenir leur composante pastorale locale**, et qu'ils continuent à fournir des services écosystémiques, il convient d'approfondir certaines dimensions qui leurs sont propres. La **prédation** pose en effet la question du coût de garde de ces mobilités de proximité qui ne reposaient pas sur une garde quotidienne. A partir de là, la taille des lots est amenée à évoluer pour absorber ces coûts et par conséquent la taille des parcs pour répondre aux besoins des troupeaux. Par conséquent, le risque latent est de délaisser certains milieux qui ne répondraient plus aux besoins des troupeaux (en quantité et en qualité). La question de la prédation incite aussi ces éleveurs à **conduire collectivement leurs lots**, avec **pratique de la transhumance** (cout de garde mutualisé) ce qui peut avoir des implications sanitaires (mélange d'animaux). Sécuriser **l'accès à des ressources pastorales de proximité** s'avère aussi un enjeu important pour assurer un ancrage de ces élevages dans leurs territoires, et conserver l'entretien de milieux qui risquent d'être délaissés dans le temps, au profit de mobilités plus « longues » pouvant engendrer de nouvelles externalités négatives.

## Conclusion

---

La mobilité en élevage pastoral prend différentes formes, mais dans tous les cas elle est nécessaire pour pouvoir valoriser la diversité des ressources pastorales, réduire les coûts d'alimentation et viser l'autonomie alimentaire. Elle implique des compétences spécifiques pour les éleveurs et bergers, des aménagements, et un accès sécurisé à un foncier diversifié.

Les surfaces utilisées par l'élevage pastoral (toutes formes de mobilité confondues) sont souvent contraignantes de par la disponibilité variable des ressources, l'accessibilité des terres et leur morcèlement ; s'y ajoutent parfois la concurrence pour l'accès aux meilleures terres. Symétriquement, la taille et répartition du troupeau en lots ainsi que la saisonnalité de la production animale sont des éléments très structurants pour la mise en œuvre de la mobilité ; ils sont souvent fortement déterminés par les filières et modes de commercialisation visés. Ainsi, si de grands troupeaux sont souvent associés à des commercialisations en circuits longs, les circuits courts et la valorisation de plusieurs produits (viande, laine, produits transformés) permettent de réduire la taille du troupeau.

Quatre facteurs fragilisent fortement les systèmes pastoraux mobiles : la maîtrise faible du foncier (usages pastoraux non sécurisés par conventions ou baux), la prédation (qui nécessite de coûteux aménagements et la présence constante d'un berger auprès des animaux), l'absence d'outils et dispositifs réglementaires adaptés et les conflits avec les autres usagers des surfaces pastorales. Ces facteurs s'expriment

différemment selon les formes de mobilité : les problèmes de maîtrise du foncier sont très forts chez les herbassiers, la prédation très contraignante dans les élevages pratiquant une mobilité « de proximité », les conflits liés au multi-usage marqués dans le cadre des systèmes transhumants, en montagne.

Les formes de mobilité évoluent « naturellement » en fonction des enjeux locaux et globaux, et des contraintes qui s'appliquent à l'élevage pastoral. Pour autant, il ne semble pas possible de maintenir un élevage pastoral sans mobilité. Pour garantir des conditions favorables à la mobilité des troupeaux et des hommes à l'avenir, il semble nécessaire de travailler à la reconnaissance et la prise en compte sociétale et politique des différentes dimensions et conditions de la mobilité. Les collectifs (d'éleveurs, ou multi-acteurs) ont été jusqu'ici des moyens efficaces de sécuriser l'accès au foncier, mais aussi pour réaliser des aménagements pastoraux ou encore faire connaître et reconnaître les systèmes pastoraux.